



**Décision CODEP-CLG-2016-034443  
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016  
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire  
du directeur général**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, Monsieur Olivier GUPTA est nommé directeur général.

**Article 2**

La décision CODEP-CLG-2016-012237 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 avril 2016 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire d'un directeur général par intérim est abrogée à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 août 2016.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET